

diplomatie judiciaire

Chroniques et reportages sur la Justice pénale internationale

Une

Affaires/Poursuites

Juridictions

Droit International

Rédaction

FC
Traffe d'armes
par l'embargo

Kajelijeli retrouve son « bienfaiteur »

Joseph Nzirorera, accusé devant le TPIR, est venu témoigner pour la défense de Juvénal Kajelijeli.

Joseph Nzirorera n'a pas de mal à reconnaître Juvénal Kajelijeli : « On se voit souvent à la prison d'Arusha, il est dans la cellule à côté de la mienne ». L'ancien ministre, député et président de l'Assemblée nationale rwandaise, accusé devant le TPIR de génocide et crimes contre l'humanité, vient témoigner, ce 3 décembre 2002, pour la défense de l'ancien bourgmestre de Mukingo. Dix ans auparavant, les deux hommes étaient voisins à Mukingo, en préfecture de Ruhengeri (nord-est du Rwanda). Ils se sont connus à l'école primaire. Quand l'un est devenu député, l'autre était bourgmestre. Ils sont aujourd'hui accusés d'avoir comploté ensemble pour organiser les massacres de Mukingo au lendemain du 6 avril 1994. Ces amis d'enfance ont été arrêtés en 1998 au Bénin, dans la maison de Joseph Nzirorera. A dire vrai, si Juvénal Kajelijeli ne s'était pas trouvé là, il n'aurait peut-être jamais comparu devant le tribunal d'Arusha. Ils devaient aussi être jugés dans un même procès. Mais la chambre de première instance du TPIR en décida finalement différemment, en séparant le cas Kajelijeli de celui de son célèbre acolyte.

Sur la liste du FPR

Me Hinds, avocat de Juvénal Kajelijeli, n'a pas beaucoup de questions à poser au témoin. En une heure et demi d'interrogatoire, il se concentre sur le rôle politique et administratif de Kajelijeli. D'après Joseph Nzirorera, Juvénal Kajelijeli n'a jamais été membre du MRND, le parti du président Habyarimana. « Parmi les fondateurs du MRND, il y avait des gens de Mukingo, mais Kajelijeli n'a jamais adhéré au parti, n'a jamais été candidat à aucun poste au sein du parti », affirme l'ancien dirigeant du MRND. Pourquoi l'accusé a-t-il été démis de ses fonctions de bourgmestre de Mukingo, en 1993 ? « Dans ses négociations avec le gouvernement, le FPR (Front patriotique rwandais, rébellion armée ayant pris le pouvoir au Rwanda en juillet 1994) avait posé comme préalable que plusieurs officiels soient relevés de leurs fonctions. Kajelijeli était sur leur liste » explique Joseph Nzirorera. Le témoin ignore pour quelles raisons : « Cela n'était pas précisé sur la liste du FPR »...

Le procureur Ken Fleming contre-attaque : « Si le gouvernement a accepté les conditions du FPR, pourquoi Kajelijeli a-t-il été renommé bourgmestre de Mukingo en juin 1994 ? ». Le mode d'élection avait changé, assure le témoin : «

Le gouvernement a décidé que ce seraient les comités communaux de développement et non plus seulement les partis politiques, qui allaient désigner les bourgmestres. Kajelijeli s'estimait lésé d'avoir été débarqué en 1993. Il s'est présenté devant le conseil, qui a retenu sa candidature. Puis, ça a été avalisé par le ministère de l'Intérieur ». Ken Fleming fait la moue : « En 1993, Kajelijeli n'a-t-il pas été démis de ses fonctions parce qu'il avait supervisé des massacres de Tutsis à Ruhengeri ? » Joseph Nzirorera, très sûr de lui, joue la candeur. « Je ne connais pas les événements dont vous parlez. A l'époque, il y avait la guerre, il y a eu des morts chez les Hutus comme chez les Tutsis », se contente-t-il de répondre.

Trafic d'armes

Pour tester la crédibilité du témoin, le parquet se retrouve dans une position difficile : comment le faire sans poser des questions qui pourraient l'incriminer ? Quand Ken Fleming aborde un trafic d'armes auquel Joseph Nzirorera est suspecté d'avoir pris part, il essuie une rafale d'objections. Me Hinds et Me Robinson, l'avocat de Nzirorera présent à l'audience, veillent au grain. « A quel jeu joue le parquet ? s'indigne Me Hinds. C'est étirer trop loin la notion de la crédibilité du témoin ! » Le procureur se justifie : « Kajelijeli n'est pas jugé pour un jeu, mais pour génocide. Je teste la crédibilité de ce témoin qui se dit démocrate mais qui participe à un trafic d'armes en violation d'un embargo de l'Onu sur les armes destinées au Rwanda ». En vain : l'objection est retenue.

Le procureur se rabat sur les relations entre Nzirorera et l'accusé. « Vous êtes le bienfaiteur de Kajelijeli ? » pince-t-il. Le témoin semble sonné d'entendre cette expression : « C'est faux », réplique-t-il. « En tant que ministre, vous avez usé de votre influence pour que Kajelijeli soit nommé bourgmestre en 1988 ? » reprend Ken Fleming. « Ce que vous dites est faux », se cabre l'homme politique.

Le président Sekule tente d'en savoir plus. « En dehors du rôle politique et administratif de Kajelijeli, savez-vous des choses sur les événements ayant eu lieu à Mukingo du 7 au 9 avril ? » interroge le juge. Me Robinson coupe court : « Cette question concerne l'acte d'accusation de Mr Nzirorera. Je préfère qu'il ne réponde pas ». Le président n'insiste pas et remercie le témoin. La comparution a été expédiée en moins d'une journée. Avant de quitter le box, Joseph Nzirorera remercie les juges et leur dit « à bientôt ».

Frédéric Legrand

Arusha, le 3 décembre 2002